



TOUT SAVOIR SUR LES MÉGA BASSINES

Loin d'être un enjeu purement français, le développement des méga bassines pour irriguer les champs pose aussi problème à l'échelle européenne : il va à l'encontre du droit européen et concerne d'autres États membres. Suite à l'été 2022, [le plus chaud enregistré à ce jour en Europe](#), la gestion de l'eau, sa préservation et son partage sont plus importants que jamais. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation inédite. « [Compte tenu de l'état des nappes souterraines](#), encore bas pour la saison, de nombreux départements ont décidé de poursuivre les restrictions d'eau, parfois jusqu'en janvier, voire mars. »

« Les écologistes ne sont opposés ni à l'irrigation ni au stockage de l'eau. Ils s'opposent aux méga bassines qui répondent à des logiques de pression de groupes d'intérêt qui souhaitent étendre leur privilège d'accès à l'eau, au détriment de tous les autres usagers, de la biodiversité et de la qualité des sols. » Benoît Biteau



UNE MÉGA BASSINE, C'EST QUOI ?

Les méga bassines sont de gigantesques ouvrages de stockage d'eau destinées à répondre aux besoins de l'agriculture intensive, notamment en période estivale. Elles sont censées être remplies durant la période hivernale - période durant laquelle on considère, à tort, que les nappes sont pleines - pour pouvoir irriguer des cultures fortement consommatrices en eau (comme le maïs) lors des périodes de sécheresse.

Pour vous donner une idée de la taille de ces ouvrages, la dernière méga bassine en construction en France devrait s'étendre sur 16 hectares et contenir l'équivalent de 288 piscines olympiques remplies d'eau issue des nappes souterraines.

En France, plusieurs méga bassines ont déjà été construites, malgré des procédures judiciaires en cours et l'illégalité de 16 de ces projets, confirmée par le Tribunal administratif de Poitiers. Près de 200 projets de méga bassines sont actuellement envisagés en Poitou-Charentes.



« Les écologistes souhaitent une agriculture qui respecte le travail des paysannes et des paysans autant que l'environnement, une agriculture qui tient compte du dérèglement climatique. Les méga bassines, c'est tout le contraire et c'est pourquoi nous demandons un moratoire sur leur construction. » Yannick Jadot



europeecologie.eu
euroecolos
@europeecologie

Les [pressions sur la ressource en eau](#), via de fortes captations pour les usages agricoles, se font surtout sentir en Grèce, en France, en Hongrie, dans le sud de l'Italie et en Espagne. La France s'est inspirée de l'Espagne pour construire ses méga bassines, alors que ce pays est l'exemple parfait de ce qu'il faut éviter en matière d'irrigation. En Espagne, on trouve des méga bassines en [Catalogne](#), en [Aragon](#), en [Andalousie](#), à [Valence](#)... Dans la région de Castille, une méga bassine d'un million de mètres cubes et s'étendant sur l'équivalent de [22 terrains de foot](#) va être construite.



« Une juste répartition de la ressource en eau est une urgence. Pour y parvenir, au-delà de mieux partager la ressource entre les agricultrices et agriculteurs, il faut passer de l'agriculture productiviste, à bout de souffle et sous perfusion indécente d'argent public, à l'agroécologie. Elle seule peut garantir une gestion durable de notre ressource en eau. » Claude Gruffat

POUR UNE JUSTE RÉPARTITION DE L'EAU

Les méga bassines, c'est l'accaparement par une minorité d'agricultrices et d'agriculteurs de la ressource en eau, qui est, pourtant, un commun naturel et vital. L'idée de « communs naturels » permet une approche différente à la nature, qui n'est plus seulement perçue comme nécessaire pour répondre aux besoins de l'humanité. La nature est, en réalité, constituée d'un ensemble d'écosystèmes où interagissent plusieurs espèces et qui mérite d'être défendu en tant que tel. La notion de « communs » est aussi associée à la notion de partage. Hors, en France, il est presque impossible pour une nouvelle agricultrice ou un nouvel agriculteur non-héritier d'une exploitation familiale d'obtenir un [droit d'irrigation](#). L'eau n'est pas équitablement partagée. Environ [90 % des surfaces](#) sont en modèle pluvial, c'est-à-dire sans système d'irrigation : seule la pluie arrose les cultures.

Les quantités d'eau captées pour ces quelques bénéficiaires via ces méga projets, sont considérables. Par exemple, en région Nouvelle-Aquitaine, environ 13 % des surfaces agricoles sont irriguées, mais elles mobilisent 900 000 m³ d'eau, soit presque [trois fois la consommation d'eau potable](#) de l'ensemble des 6,5 millions d'habitants de la région. Dans l'Union européenne, le [secteur agricole est celui qui consomme le plus d'eau](#) : il représente 40 à 60 % de la consommation. En Italie, par exemple, [70 % de l'eau captée du Pô](#) l'est pour des usages agricoles.

Les agricultrices et les agriculteurs ayant recours aux méga bassines pratiquent une agriculture productiviste de monocultures (majoritairement le maïs). Pour elles et eux, l'eau n'est qu'un intrant supplémentaire dans leur système de production aux côtés des fertilisants et des pesticides de synthèse. À l'opposé de ce modèle agricole éculé, responsable des dysfonctionnements que nous observons aujourd'hui (endettement des agricultrices et des agriculteurs, diminution de la qualité des sols, impacts sur le climat, la santé et la biodiversité de l'utilisation des pesticides, pollution liée à la trop grande utilisation d'engrais, vulnérabilité au changement climatique, etc.), l'agroécologie repose, elle, sur une utilisation responsable de l'eau. En s'adaptant aux conditions du territoire où elle s'implante, en cultivant des variétés rustiques (comme le « maïs population ») adaptées pour résister aux sécheresses, elle assure une gestion plus réfléchie et durable de notre ressource en eau.

UNE RESSOURCE RARE À PRÉSERVER

Au-delà d'un problème d'égal accès à la ressource, les méga bassines mettent doublement l'eau en danger : à la fois vis-à-vis de sa quantité et de sa qualité. La quantité d'eau pompée depuis les nappes souterraines est très grande, l'agriculture intensive pratiquée dégrade les sols et [empêche l'eau de s'infiltrer](#) en profondeur. La fertilité des sols diminue donc et les nappes souterraines ont encore plus de difficultés à se remplir suite à une période de sécheresse.

De plus, l'eau ainsi stockée est exposée au soleil, à l'évaporation, à la prolifération bactérienne et d'algues. D'après Joëlle Lallemand¹, « les études envisagent des taux d'évaporation possibles entre 10 et 70 % » selon les conditions environnementales. Une étude évaluait un [taux d'évaporation compris entre 40 % et 60 %](#) dans des méga bassines américaines. Si la fourchette reste large, on peut sans peine imaginer que le taux d'évaporation sera de plus en plus important avec la multiplication des canicules. Et, même si ce n'était que 10 % de 288 piscines olympiques, cela fait quand même 28 piscines olympiques qui s'évaporent, afin de permettre à une minorité d'agricultrices et d'agriculteurs de contourner les réglementations sur les captages d'eau en été.



1. Anno Clémence, La mobilisation du collectif « Bassines Non Merci ! » face à l'application partielle de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE 2000/60/CE) dans le bassin-versant de la Sèvre-Niortaise-Marais Poitevin (Nouvelle-Aquitaine), 2021, p. 51



IMPACT SUR LE MILIEU MARIN

Les méga bassines ne concernent pas uniquement le monde agricole : les impacts sur la quantité et la qualité de l'eau vont au-delà de la seule question des nappes souterraines, c'est tout le cycle de l'eau qui est touché. Ainsi, le milieu marin souffre de ces prélèvements massifs qui augmentent la concentration des polluants et menacent la qualité chimique des eaux et la biodiversité marine.

Comme le rappelle Jean-François Périgné de la Confédération paysanne : « *les conchyliculteurs (huîtres & moules) sont un peu comme les apiculteurs de la mer, nos animaux vivent dans le milieu dans lequel ils sont et qu'on ne peut pas maîtriser. Nous sommes totalement tributaires de la qualité des milieux. La qualité de l'eau est importante mais aussi la régularité de l'arrivée de l'eau douce en mer et donc de la quantité* »². L'ensemble des activités primaires et artisanales en mer sont affectées, de même que les professionnels du tourisme.



« **Les milieux aquatiques sont interdépendants et il faut donc voir la question des méga bassines d'un point de vue global, de la source à la mer, qui inclut l'ensemble des métiers concernés. Cela nous permettra de prévenir les**

conflits liés à l'usage de l'eau, de préserver la biodiversité et de rester dans un cadre territorial cohérent, qui comprend à la fois l'eau douce et l'eau marine. » Caroline Roose

DES DROITS POUR LES ÉCOSYSTÈMES MARINS

Les projets de méga bassines font quasi systématiquement l'objet de recours contentieux portés par des associations environnementales locales, soucieuses du respect des principes environnementaux, et mettant en évidence l'incohérence de ces projets avec les normes climatiques et environnementales à l'échelle locale, comme nationale ou européenne.

De nombreux recours sont encore en cours d'instruction, beaucoup de projets de méga bassines ont déjà été condamnés par la justice. Plusieurs juges se sont, en effet, prononcés contre l'autorisation administrative et ont ainsi reconnu l'urgence de préserver le milieu naturel et les espèces. Par exemple, en mai 2022, la Cour administrative d'appel de Bordeaux [a jugé illégal le projet des cinq bassines](#) détenu par l'Association syndicale d'irrigation des Roches.

Pourtant, bien que jugées illégales, les constructions des bassines ont souvent continué et les captages d'eau se poursuivent encore à l'heure actuelle. En outre, lorsque les recours sont en cours, ils n'ont pas d'effet suspensif et n'impliquent donc pas l'arrêt des travaux, requérant une vigilance accrue des défenseurs du vivant.

Dans le cas des mega bassines, comme souvent, ce sont les intérêts économiques qui priment sur la protection des écosystèmes et de leur valeur intrinsèque, mais aussi et simplement sur le respect du droit fondamental à un environnement sain et d'un accès à tout.es à l'eau potable. Rappelons que la sixième limite planétaire, l'eau douce, a été dépassée en 2022.



« **Pour un accès à la justice effectif et pour une protection efficace des ressources en eau, nous devons assurer la possibilité d'aller en justice au nom des écosystèmes et reconnaître leurs droits d'exister, de persister, de maintenir et de se régénérer. Requérir le respect des droits à l'eau et du droit de l'eau requiert de cesser l'appropriation-destruction des méga bassines pour les profits d'un petit nombre.** » Marie Toussaint



2. Ibid., p. 53



AVENIR DE LA PÉTITION « BASSINES NON MERCI » AU PARLEMENT EUROPÉEN

En 2021, le collectif « Bassines non merci » a présenté une [pétition](#) dénonçant les méga bassines et la violation de nombreuses directives dont la directive-cadre européenne sur l'eau. La pétition rappelle que les méga bassines, financées à 70 % par des fonds publics français et européens, sont disproportionnées, au vu du nombre limité de bénéficiaires, et très coûteuses.

La Commission européenne a répondu en indiquant prendre « *très au sérieux ce cas* ». Elle a demandé à la France d'améliorer le contrôle des eaux souterraines, [de présenter « de manière transparente »](#) le calcul des coûts financiers et environnementaux du projet et de lutter contre les « *captages excessifs* ». Elle a rappelé [les nombreuses infractions de la France](#) en ce qui concerne l'application des directives européennes sur l'eau notamment par rapport à la directive-cadre sur l'eau et aux directives eau souterraine, eau potable, nitrates, habitats et oiseaux. Elle précise que « *dans le cas où le programme de construction de réservoirs empêcherait les masses d'eau concernées d'atteindre le bon état, cela constituerait une infraction à la directive-cadre sur l'eau* », sauf si une dérogation, dûment justifiée, est faite.

Depuis juillet 2022, malgré un accord trouvé entre parlementaires européens pour relancer les autorités françaises, le dossier reste à l'arrêt. Une visite en France, qui pourrait permettre de le faire avancer, est bloquée par les membres de LREM et les socialistes, qui soutiennent respectivement le gouvernement français et la région Nouvelle-Aquitaine, dont le président socialiste, Alain Rousset, est probassines.

NOS DEMANDES

Aujourd'hui, il est urgent de s'attaquer aux causes et pas seulement aux conséquences de la mauvaise gestion de l'eau. Cela implique, notamment, de s'orienter vers des pratiques agricoles moins gourmandes en eau.

→ Déplacement de la commission des pétitions (PETI) du Parlement européen dans le marais poitevin pour pouvoir faire avancer le dossier des méga bassines, à l'instar de ce que vient de faire le Président du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Thierry Burlot, malgré la pression dissuasive de l'Etat.

→ Mettre en œuvre les recommandations de la résolution du Parlement européen sur les conséquences de la sécheresse portée par Benoît Biteau et adoptée en septembre 2022. Parmi ces recommandations, il est urgent de prioriser les solutions basées sur la restauration des zones humides sur les solutions technologiques. Les zones humides permettent, en effet, d'éviter des inondations dramatiques en période de crue, de recharger efficacement les nappes souterraines et d'assurer une épuration de l'eau remarquable.

→ Faire de la gestion juste et durable de l'eau une priorité dans les plans de relance européens.

→ Ouvrir les droits à l'irrigation à toutes les agricultrices et tous les agriculteurs, sur des critères de pratiques culturales, comme l'agroécologie.

→ Définir et aligner les politiques agricoles locales avec un projet de territoire.

→ Conditionner tout projet de méga bassine à un avis conforme du Conseil de gestion parc naturel marin pour prendre en compte les acteurs de l'eau en aval.

→ Garantir l'effectivité et l'applicabilité des décisions de justice.

→ Reconnaître des droits aux écosystèmes aquatiques menacés par le développement des méga bassines.



Pour aller plus loin

[Le site de « Bassines non merci »](#)

[Dossier sur les méga bassines](#) sur le site de Benoît Biteau

[Étude « La gestion de l'eau en agriculture – Que prévoient les plans de relance européens ? »](#)